

de cela, le ministre des Finances s'efforce, par des moyens détournés, de contrecarrer les intentions du Parlement au sujet du programme limité d'assurances sous les auspices de l'État. Je suis sûr que ce plan serait efficace et moins coûteux. Il ne devrait être ni saboté, ni différé.

Au lieu de s'occuper des propositions contenues dans le bill, le ministre des Finances ferait bien mieux de se lever et de dire qu'en guise de participation à la bataille contre l'inflation il entend élargir le plan d'assurance frais médicaux de telle sorte que l'assurance-maladie devienne une responsabilité de l'État. À mon avis, si un programme semblable était établi pour tous les Canadiens, quiconque aurait le malheur d'être malade n'aurait pas à se passer entièrement de revenu. Voilà le genre de choses auxquelles le Parlement devrait s'intéresser au lieu d'accepter passivement un état de choses qui permet à des entreprises particulières appartenant à des sociétés étrangères de drainer les richesses accumulées à grand-peine par les Canadiens. J'ai quelque peu l'impression que, de l'avis de certains députés, c'est par pure désobéissance que nous nous opposons à l'adoption de bills de ce genre.

Une voix: Sans aucun doute.

M. Barnett: Nous essayons de faire comprendre qu'à l'égard de bills semblables, nous ne sommes pas hostiles à la compagnie en cause mais que, selon nous, il y en a suffisamment qui se livrent à une activité de ce genre. La compagnie dont il s'agit, en l'occurrence, n'est ni meilleure ni pire, autant que nous sachions, que toute autre société étrangère qui tente de prendre en main les ressources financières et les épargnes de notre pays, afin de les utiliser ailleurs pour en faire profiter quelqu'un d'autre. Je ne puis comprendre pourquoi le Parlement est prêt à perpétuer cette pratique pour la seule raison qu'elle remonte à un siècle. Il ne faudrait pas tolérer ce rituel absurde et démodé à l'égard de l'entreprise privée. Nous ne devrions pas continuer à accepter béatement des propositions comme celle-ci, qui permet l'exploitation de la population.

Le principe de l'assurance tous risques est bon mais pourquoi perpétuer la situation actuelle? Les Canadiens sont forcés d'accepter une protection tous risques mal définie, inefficace et coûteuse. C'est le raisonnement qui inspire l'amendement demandant le renvoi à six mois. Chacun connaît le sens de cette motion. Même si elle propose un délai

[M. Barnett.]

de six mois, les députés se rendent compte qu'elle veut dire que la proposition ne doit pas être adoptée par le Parlement ni à cette session ni à une session ultérieure. C'est la proposition dont nous sommes saisis par l'amendement que l'honorable député de Broadview (M. Gilbert) a présenté avec l'appui de l'honorable député de Nickel Belt (M. Fawcett).

● (6.20 p.m.)

J'aimerais que les députés d'autres partis prennent part au débat sur l'ensemble de la question parce qu'à mon sens elle devient constamment plus aiguë. Les députés devraient comprendre que nous ne pouvons indéfiniment remettre la décision; il faut savoir si nous voulons, en fin de compte, une assurance efficace tous risques comme protection contre les pertes individuelles et confiée à un régime d'État bien administré.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois informer le député que son temps de parole est expiré.

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur un ou deux des points soulevés par mon collègue le député de...

M. Barnett: Comox-Alberni.

M. Martin: Oui, de Comox-Alberni. Je mêle toujours ces noms de circonscription à deux ou trois rallonges. Il me semble que les circonscriptions de presque tous les députés de cette province éloignée portent des noms triples ou quadruples, longs et difficiles à prononcer.

J'aimerais consacrer quelques instants à l'un des points soulevés par le préopinant. Si le bill est adopté ici à la Chambre et la société constituée, nous n'aurons qu'ajouté une société de plus à la conglomération de celles qui existent déjà. J'aimerais m'attarder un instant ou deux à ce que cela impliquerait. Pour être rentable une fois constituée, elle aura beaucoup à faire. Elle devra d'abord lancer une grande campagne publicitaire pour se faire connaître. Elle devra lutter contre les autres sociétés. Elle devra recourir aux divers moyens de publicité, aux journaux, à la radio et à la télévision. Elle devra probablement livrer concurrence à certaines des compagnies qui nous permettent actuellement de jouir gratuitement de tous ces fameux divertissements dont nous entendons tellement parler, celles qui nous font